

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

## **1) Précisions**

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Dufères met à disposition de tout utilisateur-annonceur des options (services) payantes sur le site [www.immo-annonce.com](http://www.immo-annonce.com), désigné ci-après comme Immo-Annonce.com.

Ces CGV sont complétées par des Conditions Générales d'Utilisation et de Diffusion d'Immo-Annonce.com.

La société Dufères se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier en tout ou partie les CGV.

Il appartient par conséquent à l'utilisateur de se référer régulièrement à la dernière version des CGV disponible en permanence sur ce site.

Les services payants du site sont proposés à l'internaute par la société Dufères, sous réserve de son acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

En cochant la case « *Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente* » l'Annonceur accepte pleinement et entièrement les présentes Conditions Générales de Vente.

Toutes conditions autres ou contraires aux présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme nulles sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

*Aucune réclamation, passé un délai de 48 heures et non accompagnée du récapitulatif de la commande de l'annonce passée, ne sera acceptée.*

Les Annonces sont classées sur Immo-Annonce.com par ordre chronologique, en fonction de la date et de l'heure de leur mise en ligne. En conséquence, tout Annonceur reconnaît et accepte que la présence en tête de liste de son annonce n'est que provisoire.

Le défaut de parution d'une ou plusieurs insertions ne pourra donner droit à aucune indemnité, ni dispenser l'annonceur du paiement des options souscrites, ni d'interrompre les accords en cours. Une interruption ou une cessation demandée par l'annonceur, en cours de parution, ne donnera lieu à aucun remboursement.

La Dufères SARL se réserve le droit de supprimer toute annonce qui est contraire aux Règles de de Diffusion.

Si une option payante a été souscrite pour l'annonce supprimée, le montant payé restera acquis par Dufères. Un e-mail de signalement sera envoyé à l'Annonceur.

## **2) Modalités de souscription**

Toute option payante peut être souscrite après la validation de l'annonce en se connectant sur l'interface de gestion et en choisissant l'option à souscrire (« Modifier », « Remonter en tête de liste » ... ).

Une option payante n'est souscrite que pour une seule Annonce. En conséquence, il n'est pas possible de transférer le bénéfice d'une option payante d'une Annonce à une autre.

Il est possible de souscrire plusieurs options payantes pour une même Annonce et ce de manière simultanée ou non.

## **3) Les tarifs**

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la validation de la souscription de l'option par l'Annonceur. La société Dufères se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment.

Les tarifs indiqués sur le site ne tiennent pas compte des éventuelles promotions proposées localement dans nos publicités.

## **4) Le paiement**

Le paiement doit s'effectuer au comptant ; aucune dérogation ne sera admise.

Tout règlement s'effectue via le système sécurisé Pay-Pal. Ainsi, la société Dufères n'a pas connaissance des informations bancaires des utilisateurs.

Tout paiement donnera lieu à une facture envoyée à l'adresse mail indiquée par l'Annonceur lors du dépôt de son Annonce.

## **5) La Durée.**

Les options payantes sont valables pour la durée précisée ou pour la durée restante de diffusion de l'Annonce.

La souscription d'une option payante ne proroge pas la durée de l'Annonce.

Lors du retrait anticipé de l'Annonce ou à l'expiration de sa durée de diffusion, l'option payante cesse de produire ses effets et les montants payés seront acquis par Dufères.

Le renouvellement d'une Annonce ne prolonge pas la durée de l'option payante.

## **6) Détail des Options payantes**

### **6.1. Modifier**

Cette option est proposée au prix de : 1,00€ TTC.

De plus, une annonce modifiée est remontée immédiatement en tête de liste.

## **6.2. Remonter en tête de liste**

Plusieurs choix sont proposés :

### **- Immédiatement**

Cette option est proposée au prix de : 1,00€ TTC.

Elle permet à tout Annonceur qui y souscrit de remonter immédiatement son annonce en tête de la liste de résultats comme si elle venait d'être mise en ligne.

### **- Chaque jour pendant 7 jours**

Cette option est proposée au prix de : 6,00€ TTC.

Elle permet à tout Annonceur qui y souscrit de remonter son annonce en tête de la liste de résultats, comme si elle venait d'être mise en ligne, tous les jours à la même heure (0h01) pendant sept (7) jours.

De plus, l'annonce est immédiatement remontée en tête de liste sans que cela soit comptabilisé dans les sept jours pendant lesquels l'option sera valable.

### **- Chaque jour pendant 30 jours**

Cette option est proposée au prix de : 22,00€ TTC.

Elle permet à tout Annonceur qui y souscrit de remonter son annonce en tête de la liste de résultats, comme si elle venait d'être mise en ligne, tous les jours à la première minute du jour (0h01) pendant trente (30) jours.

De plus, l'annonce est immédiatement remontée en tête de liste sans que cela soit comptabilisé dans les trente jours pendant lesquels l'option sera valable.

### **- Chaque semaine pendant 6 mois**

Cette option est proposée au prix de : 20,00€ TTC.

Elle permet à tout Annonceur qui y souscrit de remonter son annonce en tête de la liste de résultats, comme si elle venait d'être mise en ligne, chaque semaine à la date anniversaire du dépôt de l'Annonce à 0h01 pendant 6 mois (précision étant faite qu'en cas d'inactivité sur la page d'une annonce pendant deux mois, l'annonce sera automatiquement supprimée).

De plus, l'annonce est immédiatement remontée en tête de liste sans que cela soit comptabilisé dans les six mois pendant lesquels l'option sera valable.

## **7) Élection de domicile et juridiction**

Tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Strasbourg, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, ou en cas de procédure d'urgence ou conservatoire, en référé ou par requête.

Le présent contrat est soumis à la loi française.